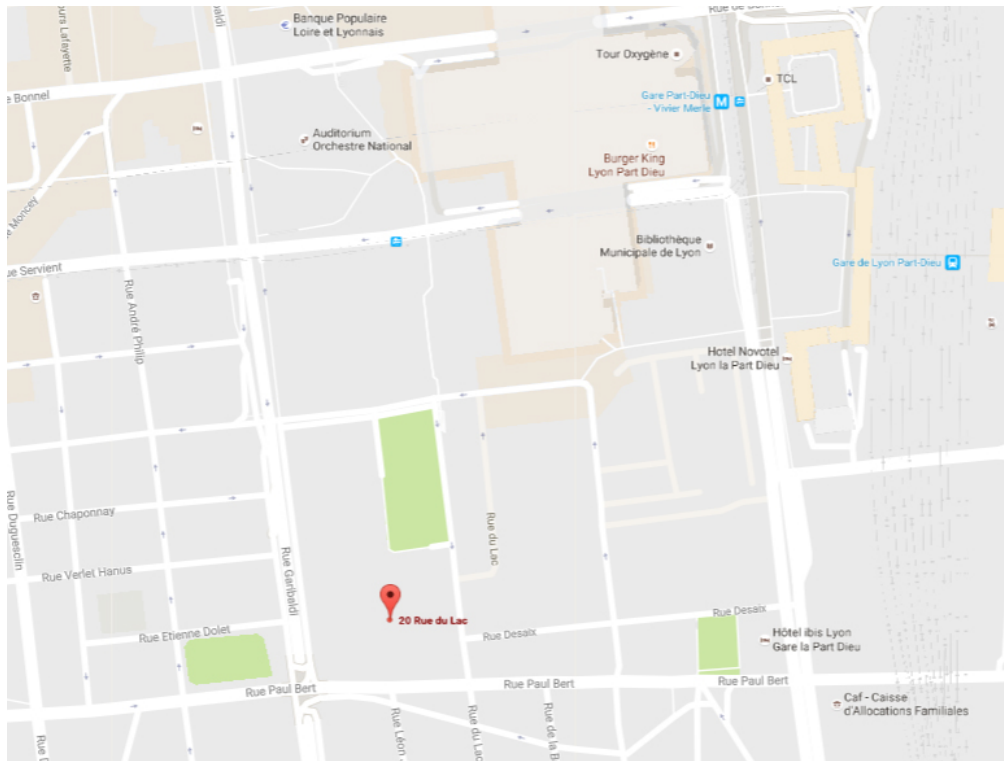


Jeudi 03 novembre 2016

9h - 13h

Salle A & B (niveau 1) - Hôtel de la Métropole
20 rue du Lac -
Lyon



LES RENCONTRES PPRT D'AMARIS

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Delphine FAVRE

delphine.favre@amaris-villes.org

Tél. 01 40 41 42 12

AMARIS - 22 rue joubert 75009 PARIS

LES RENCONTRES PPRT D'AMARIS

Hôtel de la Métropole
20 rue du Lac - Lyon

JEUDI

3 novembre 2016

9h - 13h

LYON

Mise en oeuvre des PPRT

Échanges et éléments de cadrage



 **AMARIS**
ASSOCIATION NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

avec le soutien
> du ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer
> de la Caisse des dépôts
et consignations



Programme prévisionnel

Mise en oeuvre des PPRT

Échanges et éléments de cadrage

AMARIS organise, dans chaque région, des rencontres sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) destinées aux élus et aux techniciens des collectivités concernées.

Ces journées ont pour objectifs de fournir aux collectivités des outils, des avis d'experts et des retours d'expériences sur la mise en œuvre des PPRT et de recueillir leurs besoins.

Vous trouverez ci-joint votre bulletin d'inscription. N'hésitez pas à en faire une large distribution au sein de votre collectivité.

8h30 Accueil café

9h INTRODUCTION

Point sur les dernières évolutions législatives, l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des PPRT, leurs responsabilités, etc.

Par Yves Blein, président d'AMARIS, maire de Feyzin et député du Rhône et Nicolas Chantrenne, sous-directeur de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) - ministère de l'environnement

10h DISCUSSIONS EN ATELIER

4 ateliers sur la mise en œuvre des PPRT sont proposés. Ils durent chacun 1h15. Vous avez la possibilité de vous inscrire à 2 ateliers*.

- 1. Travaux chez les riverains** : financement, dispositif d'accompagnement, etc.
- 2. Mise en œuvre des PPRT par les entreprises** - échanges sur le projet RESIRISK
- 3. Traitement des équipements publics, Gestion des usages, signalétique, demandes d'urbanisme**
- 4. Mesures foncières** : convention, mode opératoire, financement, gestion des fonds

Intervenants : DGPR, AMARIS, CEREMA, Caisse des dépôts, agence EDEL, Cabinet Lefèvre Pelletier

**L'organisation des ateliers tiendra compte du nombre d'inscrits.*

12h45 CONCLUSION

13h Déjeuner